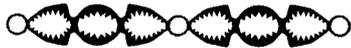


Aboriginal Justice Learning Network  
Réseau de la justice autochtone



## Dans ce Numéro

Justice communautaire : une nouvelle série .....	1
Un membre du comité consultatif du RJA obtient un prix international de justice communautaire à Londres, Angleterre .....	2
Première réunion du Comité consultatif du Réseau de la justice autochtone du nouveau millénaire au mois de février 2000 .....	2
Adresse de courriel du RJA .....	2
Lancement du site Web du RJA! .....	3
Nomination de la coordonnatrice nationale du RJA .....	3
Célébration de la Fête du printemps avec la Direction de la justice applicable aux Autochtones .....	3
Journée nationale des Autochtones .....	3
Atelier sur la justice en Ontario .....	3
Formation sur les cercles de rétablissement de la paix en Nouvelle-Écosse .....	4
Congrès sur la justice communautaire de la nation Dene .....	4
Vidéos .....	4
Ratification et sanction royale du traité historique Nisga'a .....	4
Le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones et le Manitoba Justice Inquiry Report maintenant disponibles en ligne .....	4
La Commission du droit du Canada publie un rapport sur les sévices infligés dans des établissements, comme des internats, des foyers pour personnes handicapées et des établissements de détention pour jeunes .....	5
Tournoi de golf de la Three Feathers Research Foundation .....	5
Renouvellement de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents .....	5
Qui nous sommes .....	6

# LINK

Volume 1, Numéro 8

D'été 2000

## Nouvelles de la collectivité

### Justice communautaire : une nouvelle série

Dans chaque numéro de LIEN, nous mettrons en lumière un programme de justice communautaire autochtone en cours au Canada afin de reconnaître le rôle important et intégrant que les programmes de justice communautaire jouent pour faciliter de nouvelles formes d'administration de la justice culturellement pertinentes et aux mécanismes significatifs pour leur clientèle. Si vous souhaitez que nous parlions de votre programme dans une prochaine parution de LIEN, veuillez nous transmettre une brève description de ce qu'il fait, de la façon dont il le fait et de la personne à qui s'adresser pour obtenir plus d'information.

### Le Wet'suwet'en Unlocking Aboriginal Justice Program

La nation Wet'suwet'en compte cinq clans et treize maisons. Chaque maison est dirigée par un chef et des sous-chefs de maison. Le territoire Wet'suwet'en est situé dans la région centrale de la Colombie-Britannique.

Le Wet'suwet'en Unlocking Aboriginal Justice Program (WUAJ) exploite depuis 1992 un programme de déjudiciarisation préalable et postérieure à l'inculpation pour des jeunes et adultes autochtones dans trois collectivités du territoire Wet'suwet'en. Le programme WUAJ est destiné à prévenir la criminalité en plus de fournir des services de réadaptation et de soutien lorsqu'un acte criminel a été commis. On veut ainsi renforcer et améliorer le système de justice traditionnel Wet'suwet'en fondé sur des lois culturelles tout en travaillant de concert avec le système de justice pénale euro-canadien.

L'accusé doit accepter la responsabilité de ses actes pour avoir le droit de participer au programme WUAJ. Après la déjudiciarisation, le personnel du programme aide les chefs et membres de la maison (groupes de la maison Wet'suwet'en) à régler des problèmes au moyen de structures et de mécanismes traditionnels, dont des festins purificateurs et la prise de décision collective sur la façon de traiter l'infraction. Les chefs examinent plusieurs possibilités, comme le counselling, la gestion de la colère, l'éducation aux rôles parentaux, les programmes de paix conjugale, les services de travail et la psychothérapie. Bien sûr, les victimes ont le choix de participer ou non, mais on doit obtenir leur consentement dans le dossier du requérant avant de procéder. Leur participation est essentielle et si les victimes s'opposent à la déjudiciarisation, on ferme le dossier et on le renvoie à l'agence d'aiguillage. Quand les victimes choisissent de participer, elles contribuent à la démarche et aident à élaborer un plan d'action.

... suite à la page 2

...suite de la page 1

Le programme WUJ compte quatre étapes structurées et poussées. La première, l'évaluation, permet de déterminer le degré de remords ou le sentiment de responsabilité que le client potentiel manifeste et d'exécuter une série d'évaluations du risque et des besoins en plus de déterminer s'il satisfait aux critères du programme. C'est à la deuxième étape, l'étape préalable au contrat, qu'on consulte les victimes. Les rencontres du groupe de la maison ont lieu à la troisième étape, l'étape de l'élaboration du contrat. La victime et le délinquant ont alors la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et de présenter leurs recommandations en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour l'accusé. La quatrième et dernière étape en est une de surveillance dont le client fait l'objet

pour s'assurer qu'il respecte l'accord prévu dans le plan d'action.

Le programme est aussi présent dans la collectivité et il aide au fonctionnement des « camps culturels distinctement Wet'suwet'en » ainsi qu'à un projet communautaire dans lequel on étudie et établit la généalogie du peuple Wet'suwet'en.

Vous pouvez communiquer avec le Wet'suwet'en Unlocking Aboriginal Justice Program à l'adresse suivante :

R.R. #1 , S15 C25

Moricetown, C.-B., V0J 2N0

Numéro de télécopieur : (250) 847-1767

## Nouvelles et activités du RJA



### Un membre du comité consultatif du RJA obtient un prix international de justice communautaire à Londres, Angleterre

À l'occasion d'un grand congrès tenu à Londres, Angleterre, on a reconnu la contribution qu'Harold Gatensby, un membre du comité consultatif du RJA et un éminent intervenant en justice communautaire de la première nation Carcross-Tagish, a apportée à sa propre collectivité et aux collectivités voisines dans le domaine de la justice communautaire. Le prix a été remis à Harold par nul autre que la Princesse Anne. Le congrès international de trois jours qui s'est déroulé au mois de janvier 2000 avait pour thème « Probation 2000 ». On y a examiné des façons plus efficaces d'administrer la justice et de rendre les collectivités plus sûres. Cette reconnaissance confirme ce que nous savions déjà : les gens travaillent fort dans les collectivités pour changer les choses. Félicitations Harold!

### Première réunion du Comité consultatif du Réseau de la justice autochtone du nouveau millénaire au mois de février 2000

La dernière réunion du Comité consultatif du RJA s'est tenue à Saskatoon, Saskatchewan, du 5 au 8 février 2000, sous la coprésidence de Susan Swan et Craig Nyirfa. Le Comité consultatif et le Comité d'Anciens ont eu l'occasion de rencontrer le nouveau directeur général de la Direction de la justice applicable aux autochtones, Bill Pentney, qui a présenté les grandes lignes de la stratégie de réforme de la justice applicable aux Autochtones. Le mandat actuel du RJA prend fin au mois de mars 2001 et est en voie d'être

renouvelé. À la réunion, il a été question des défis et des possibilités qui attendent le RJA dans les mois à venir. De plus, les nouveaux sous-comités ont présenté au groupe un compte rendu sur les projets futurs du RJA et des recommandations concernant les relations publiques et l'éducation, les finances, le soutien des programmes actuels et le sous-comité des Anciens. Les participants n'ont pas passé tout leur temps à travailler : un soir, Waylon Badger et son groupe ont dansé pour le Comité. Ce fut une prestation merveilleuse et énergique qui a célébré la danse des pow-wow. Un merci tout spécial à Walter et à Maria Linklater ainsi qu'aux autres Anciens présents pour leurs enseignements spirituels et leurs prières. La prochaine réunion est prévue pour juin 2000 à Vancouver, C.-B.

### Adresse de courriel du RJA

On peut communiquer avec le Réseau de la justice autochtone de plusieurs façons et vous pouvez maintenant nous joindre par courrier électronique. N'hésitez pas à le faire pour nous transmettre un commentaire ou quoi que ce soit. Notre adresse est [ajln-rja@justice.gc.ca](mailto:ajln-rja@justice.gc.ca)



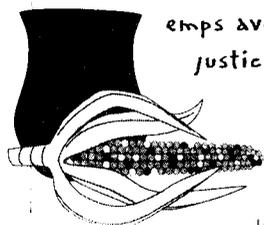
## Nomination de la coordonnatrice nationale du RJA

Le Réseau de la justice autochtone est heureux d'annoncer que Pauline Busch, de la Saskatchewan, sera la nouvelle coordonnatrice nationale du RJA. Pauline fait partie de la Première nation Nisichawayasihk (maison Nelson). Elle a grandi à South Indian Lake au Manitoba. Son père était trappeur et pêcheur et son grand-père était un guérisseur traditionnel. Pauline est mariée à un membre de la GRC et elle a huit enfants.

Au cours des deux dernières années, Pauline a été la directrice générale du Programme de mesures de rechange de Regina, un programme établi de mesures de rechange en milieu urbain au service des Autochtones de Regina.

Pauline a à son actif de nombreuses réalisations et une vaste expérience de l'amélioration de la qualité de vie pour les résidents des collectivités autochtones. Elle a fait partie de nombreuses associations nationales et régionales au Canada, comme membre et présidente. Elle apporte au RJA un savoir et une expérience d'une grande richesse et nous avons très hâte de travailler avec elle!

## Célébration de la Fête du printemps avec la Direction de la justice applicable aux Autochtones



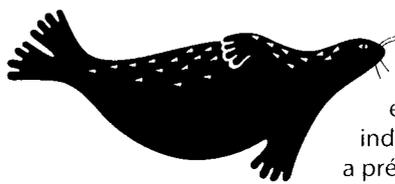
Le 25 mai, pendant la Semaine de sensibilisation aux cultures autochtones le Réseau de la justice autochtone a organisé la Fête du printemps pour les employés de la Direction de la justice applicable aux Autochtones dont le Réseau fait partie. La Fête du printemps comprenait un déjeuner au Centre d'amitié d'Odawa à Ottawa ainsi que des prestations de danseurs et des possibilités d'en apprendre plus sur les cultures autochtones. Le sous-procureur général adjoint pour les affaires autochtones, et le sous-ministre ont tous accepté l'invitation.



## Lancement du site Web du RJA!

Le Réseau de la justice autochtone (RJA) est très heureux d'annoncer le lancement de son site Web tant attendu, à l'adresse suivante : <http://www.canada.justice.gc.ca/fr/ps/rja/index.html>. Ce site Web aidera le Réseau à s'acquitter de son mandat en renforçant sa capacité à aider les collectivités autochtones dans tout le Canada à atteindre leurs objectifs en matière de justice par la communication, l'éducation, la formation et le partage d'information. Les visiteurs trouveront en ligne de l'information sur ce que le RJA fait, qui nous sommes et quelques-unes de nos propositions qui ont récemment été acceptées. Il est maintenant possible de commander en ligne les documents que le RJA fournit sans frais au grand public. Vous pouvez aussi nous transmettre vos questions, observations et suggestions par courriel. Venez nous voir pour savoir ce que le RJA peut faire pour votre collectivité ou votre organisation!

## Journée nationale des Autochtones



Le 21 juin est la Journée nationale des Autochtones et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a prévu de nombreux événements et de nombreuses ressources pour aider les collectivités à planifier cette journée. Veuillez communiquer avec eux pour voir ce qu'ils peuvent faire pour aider votre collectivité ou votre organisme à faire un succès de cette journée.

## Atelier sur la justice en Ontario

L'été dernier, le RJA s'est associé au gouvernement de la Saskatchewan pour présenter un atelier à des intervenants en justice communautaire. Fort des commentaires positifs que cet événement a suscités, le Réseau de la justice autochtone planifie actuellement un atelier pour septembre 2000 en Ontario. On veut que l'atelier soit l'occasion pour les intervenants en justice communautaire et les membres de collectivités autochtones en Ontario de se réunir et de partager des pratiques exemplaires et d'en savoir plus sur les divers programmes et ressources disponibles. On mettra l'accent sur l'apprentissage mutuel et l'établissement de réseaux. On prévoit que d'autres partenaires du RJA provenant du ministère de la Justice participeront à l'atelier pour apprendre et partager leurs connaissances, comme la Section de la justice pour les jeunes, l'Unité d'aide aux victimes et le Centre national de prévention du crime. D'autres partenaires fédéraux comprendront la GRC et le Solliciteur général. Le ministère du Procureur général de l'Ontario participera aussi à cet événement. Nous présenterons un compte rendu des résultats dans notre prochain numéro de LIEN.

### **Formation sur les cercles de rétablissement de la paix en Nouvelle-Écosse**

De concert avec le Native Council of Nova Scotia, le RJA a parrainé au mois de février un atelier sur les cercles de rétablissement de la paix, animé par le juge Graydon Nicholas. L'atelier a eu lieu à Truro, Nova Scotia, avec la participation de membres de collectivités Micmac et d'autres collectivités autochtones du Cap Breton, Nouvelle-Écosse, ainsi que de représentants provinciaux et fédéraux. Tous les participants ont très apprécié l'atelier. Un merci très spécial au juge Nicholas qui a partagé si généreusement ses connaissances.

### **Congrès sur la justice communautaire de la nation Dene**

Un congrès de trois jours a réuni des intervenants en justice communautaire, des spécialistes de la justice communautaire et des décideurs des Territoires du Nord-

Ouest ainsi que d'autres provinces du 1er au 3 février 2000 à Yellowknife, TNO. Le congrès organisé par la nation Dene s'intéressait aux lacunes que le système actuel présente pour les Dene, à la mise en œuvre de mesures de rechange fondées sur la culture, les principes et les traditions Dene ainsi que sur les problèmes relatifs à la justice pour les jeunes. On s'est aussi penché sur le rôle de la toxicomanie dans l'activité criminelle, l'importance de la guérison et les effets d'envoyer des membres de la collectivité dans des établissements du Sud. De nombreuses personnes-ressources ont présenté des communications et étaient disponibles pour discuter avec les quelques 60 délégués tout au long du congrès.

Les participants ont bien apprécié le congrès, parrainé par le Réseau de la justice autochtone et Justice communautaire du GTNO. Le comité organisateur était composé de représentants de la nation

Dene, de Justice communautaire du GTNO et de la Direction de la justice applicable aux autochtones.

### **Vidéos**

Le RJA a fait produire de nombreux documents vidéos. Quelques nouveautés sont à signaler. En premier, un document produit par Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO) présente l'initiative de MKO en matière d'administration de justice et s'intitule *The First Nations Justice Strategy*. Le deuxième s'intitule *On the Red Road : A Walk On the Outside*. Ces deux bandes vidéos constituent des ressources précieuses dans lesquelles les collectivités peuvent puiser des idées et des pratiques. De même, le RJA a préparé un guide des ressources vidéos. On y présente les grandes lignes de quelques-uns des nombreux vidéos produits sur la justice applicable aux Autochtones au Canada. Si vous en voulez un exemplaire, dites-le nous!

## **L'actualité / Événements récents et à venir**

### **Le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones et le Manitoba Justice Inquiry Report maintenant disponibles en ligne**

Deux des rapports les plus complets portant sur la relation historique difficile entre le Canada et les peuples autochtones et sur la façon dont le système de justice canadien n'a pas tenu ses engagements envers les peuples autochtones sont maintenant disponibles en ligne. On peut consulter en direct de longs points saillants du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) au site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord ([www.inac.gc.ca/rcap/report/](http://www.inac.gc.ca/rcap/report/)). On peut aussi consulter en direct le rapport de l'enquête sur l'administration de la justice au Manitoba au site Web de l'Aboriginal Justice Implementation Commission ([www.ajic.mb.ca](http://www.ajic.mb.ca)). En même temps, vous pouvez voir ce que le gouvernement du Manitoba compte faire des recommandations de la Commission d'enquête. Le Manitoba a créé l'Aboriginal Justice Implementation Commission (AJIC) en 1999 pour

répondre aux recommandations issues de l'enquête sur la justice applicable aux Autochtones et de la Commission royale sur les peuples autochtones. Lorsque vous naviguerez sur le site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord, vous pourrez aussi prendre connaissance des renseignements généraux que le ministère a fournis pour l'accord définitif avec les Nisga'a ou la réponse du gouvernement aux travaux de la Commission royale dans le document intitulé *Rassembler nos forces* : plan d'action du Canada pour les questions autochtones.

### **Ratification et sanction royale du traité historique Nisga'a**

Le 16 juillet 1998, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la C.-B. ont conclu un traité avec la nation Nisga'a du Nord de la C.-B. Ce traité octroie aux quelques 5 800 Nisga'a environ 1 930 kilomètres carrés de terre, des ressources financières et la compétence en matière d'application des lois nisga'a

... suite à la page 5



...suite de la page 4

sur les terres nisga'a. Le traité avec la nation Nisga'a a été ratifié et a reçu la sanction royale à Ottawa le 13 avril 2000. Le texte intégral du traité est disponible en ligne dans les pages du site Web du gouvernement de la C.-B. portant sur le traité. On trouvera aussi des documents de fond, des feuilles d'information, des discours et d'autres documents à la page Web du ministère des Affaires indiennes ([www.inac.gc.ca](http://www.inac.gc.ca)) et d'autres renseignements sur le site Web du Conseil tribal nisga'a ([www.ntc.bc.ca/](http://www.ntc.bc.ca/)).

### **La Commission du droit du Canada publie un rapport sur les sévices infligés dans des établissements, comme des internats, des foyers pour personnes handicapées et des établissements de détention pour jeunes**

La Commission du droit du Canada a diffusé récemment un rapport détaillé intitulé *La dignité retrouvée* : la réparation des sévices infligés aux enfants dans des établissements canadiens. Le rapport met l'accent sur le problème des sévices infligés à des enfants dans des établissements et la façon dont le gouvernement fédéral peut offrir réparation aux victimes d'internats, d'établissements de détention pour jeunes et d'établissements pour les sourds. Le rapport affirme que le gouvernement fédéral doit indemniser les victimes de ces établissements canadiens et coordonner un programme de réparation. Il présente un historique détaillé des établissements pour enfants remontant au 17<sup>e</sup> siècle et renferme des témoignages horribles. On recommande que l'Église et le gouvernement collaborent à l'élaboration d'un plan pour indemniser

les victimes des internats. La ministre de la Justice fédérale a promis de répondre au rapport avant la fin de l'année. Pour obtenir un exemplaire du rapport, visitez le site Web de la Commission du droit du Canada à [www.lcc.gc.ca](http://www.lcc.gc.ca) et suivez le lien à la page des publications.

### **Tournoi de golf de la Three Feathers Research Foundation**

Si vous vivez dans le territoire mohawk Tyendinaga ou à Edmonton, Alberta ou Saskatoon, Saskatchewan, vous serez peut-être intéressé à participer au tournoi de golf Three Feathers qui se tiendra dans chacun de ces endroits. La Three Feathers Research Foundation est un organisme de bienfaisance créé pour examiner les problèmes de santé qui sont sur-représentés dans les collectivités autochtones. Des maladies comme le diabète, les troubles cardiaques, l'hypertension et le cancer y prennent des proportions épidémiques. La Fondation a pour mission de sensibiliser et d'amasser des fonds pour la recherche afin de lutter contre ces problèmes de maladies grâce à la recherche clinique. On tiendra trois tournois de golf à cette fin, soit le 21 juillet 2000 au Briar Fox Golf and Country Club près de Shannonville, Ontario, le 14 juillet 2000 à Saskatoon grâce au parrainage du Saskatchewan Institute of Technologies et le 21 juillet 2000 en Alberta, grâce au parrainage de Paul Band. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec ces commanditaires ou par courriel à la Three Feathers Foundation ([3feathers@home.com](mailto:3feathers@home.com)).



## **CONNECTIONS**

### **Renouvellement de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents**

Le 14 octobre 1999, l'Honorable Anne McLellan, ministre de la Justice et procureure générale du Canada, a présenté de nouveau à la Chambre des communes la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). La LSJPA, qui remplacerait la Loi sur les jeunes contrevenants, est une loi complète qui traite de tous les aspects du système de justice pénale pour les adolescents. Quelques dispositions de la LSJPA visent à :

- ◆ privilégier une gamme complète de peines communautaires et de solutions de rechange efficaces au processus judiciaire officiel pour traiter

- les jeunes contrevenants non violents en mettant l'accent sur la responsabilisation et la réparation des torts causés à la victime et à la collectivité. Ces mesures comprennent l'indemnisation de la victime et des travaux communautaires;
- ◆ établir un mécanisme efficace de réadaptation et de réinsertion sociale qui obligerait tous les jeunes contrevenants ayant purgé une peine sous garde à passer aussi une période sous surveillance dans la collectivité. Le système actuel n'en fait pas une exigence;
- ◆ élargir le rôle des victimes dans le système pour faire en sorte qu'elles reçoivent l'information dont elles ont besoin et qu'on les traite avec respect.



...suite à la page 6

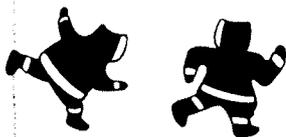
...suite de la page 5

Les dispositions que renferme la nouvelle loi donnent suite aux principaux engagements pris par le gouvernement du Canada au mois de mai 1998 lors du lancement de sa Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes. Celle-ci s'articule autour de trois domaines d'action complémentaires visant à mieux protéger la population : empêcher les jeunes de se tourner vers la criminalité en premier lieu; faire en sorte que toutes les infractions entraînent des conséquences significatives pour les jeunes; et réadapter et réintégrer les jeunes de façon efficace et sûre pour les empêcher de récidiver.

La Stratégie comprend aussi l'engagement pris par le gouvernement du Canada de continuer à travailler avec les provinces et les territoires, les services de protection de l'enfance, les spécialistes en santé mentale, les forces de l'ordre et d'autres professionnels pour élaborer une nouvelle stratégie destinée aux enfants n'ayant pas atteint l'âge de la responsabilité criminelle afin de protéger la population tout en leur fournissant le traitement dont ils ont besoin. La Stratégie est liée à la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, au Programme d'action national pour les enfants et à Rassembler nos forces – La réponse du gouvernement à la Commission royale sur les peuples autochtones, afin de tenir compte des facteurs plus généraux liés à la criminalité juvénile. Justice Canada encourage les collectivités autochtones à participer à la Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes.

En guise de première étape, Justice Canada a organisé un forum d'information et d'échange de compétences pour les Autochtones au mois de novembre 1999. Il a constitué pour les représentants de collectivités autochtones une occasion d'examiner les causes profondes de la criminalité juvénile dans les collectivités autochtones et de partager des expériences et des renseignements sur des programmes de justice pour les jeunes efficaces ayant cours dans diverses collectivités autochtones à la grandeur du Canada. On y a présenté des communications sur des programmes de prévention du crime, de répression policière et de mesures d'intervention directe ainsi que sur des modèles de placement sous garde et de services correctionnels, de réinsertion sociale, de détermination de la peine par la collectivité et de guérison thérapeutique. En guise de suivi au forum, Justice Canada a facilité la formation à court terme de membres de collectivités autochtones intéressés à en savoir plus sur les programmes présentés au forum dans le but peut-être d'établir un programme similaire dans leurs propres collectivités.

Pour toute question sur le projet de renouvellement du système de justice pour les jeunes et sur la façon dont il peut aider votre collectivité à élaborer des projets pilotes axés sur la criminalité juvénile, n'hésitez pas à visiter son site Web à <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/jj> ou à composer le (613) 954-2895.



Qui nous sommes :

Réseau de la justice autochtone  
284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pauline Busch  
Coordonnatrice nationale  
(613) 954-0119

Tawnye Plewes  
Agente d'élaboration des  
politiques et des programmes  
(613) 957-9598

Donna Campeau  
Coordonnatrice adjointe  
(613) 954-0119

Naomi Giff  
Agente de programme  
(613) 954-3708

